

Alpanima est un regroupement d'accompagnateur en montagne travaillant avec le même visuel. Chaque accompagnateur reste indépendant, a ses propres responsabilités et a ses propres assurances.

Conditions générales

Les présentes conditions générales font partie intégrante, en plus des accords individuels passés entre le client et l'accompagnateur, du contrat conclu avec un accompagnateur *Alpanima* pour une randonnée accompagnée. Chaque contrat est en outre soumis exclusivement au droit suisse, que les présentes conditions générales complètent, indépendamment du fait que la randonnée soit effectuée ou non sur le territoire suisse. Le for juridique se trouve à St-Maurice, Valais, Suisse.

Conclusion du contrat

Le contrat est conclu dès réception de l'inscription par écrit, par téléphone ou personnellement. Seules les inscriptions sur lesquelles figureront tous les éléments requis et reçues avant le délai fixé pour l'activité envisagée seront prises en compte.

Encadrement et assurance qualité du guide

L'encadrement est assuré par des accompagnateurs en montagne formés et diplômés selon les critères de l'ASAM (Association suisse des Accompagnateurs de Montagne). La sécurité, le succès et la satisfaction des clients sont prioritaires. Dans ce sens, le but et la difficulté de la course seront toujours adaptés au nombre et aux capacités des participants.

Assurance qualité du client

Chaque client s'engage à informer spontanément son accompagnateur d'éventuels problèmes liés à sa santé. En l'absence d'indications, le client garantit qu'il dispose des qualités requises (condition, santé physique et psychique, expérience de la montagne, pied sûr, absence de vertige, équipement, etc.). En outre, durant la randonnée, le client s'engage à respecter les indications de l'accompagnateur. En cas de désaccord, l'accompagnateur se réserve le droit de mettre un terme à son mandat (sous réserve de la bonne foi envers l'ensemble des participants).

Assurances et responsabilité civile

Chaque accompagnateur *Alpanima* est un indépendant. *Alpanima* n'est pas un bureau et ne possède pas d'assurance propre. Chaque accompagnateur *Alpanima* est en possession d'une assurance responsabilité civile professionnelle d'une couverture minimum de CHF 5 millions par accident, comprenant les dégâts corporels et matériels, en plus des assurances obligatoires, notamment maladie, accidents et sauvetage en montagne. Le client doit être en possession d'une assurance responsabilité civile incluant les accidents de montagne, une assurance maladie et accidents, une assurance couvrant les frais de recherche, sauvetage et rapatriement, dans la mesure où ces clauses ne sont pas déjà incluses dans l'assurance maladie et accidents. Il est en outre recommandé d'être couvert par une assurance annulation. Nota bene, Alpanima ne fournit aucune assurance.

Prix et prestations

La rémunération de la prestation comprend les honoraires et le remboursement de frais annexes définis par l'accompagnateur, comme l'hébergement, la restauration et éventuellement les transports et/ou le prêt ou la location de matériel. Les honoraires correspondent à un forfait par offre, journalière ou de plus longue durée, comprenant la préparation de la course et l'encadrement des participants. Ils sont basés sur les tarifs de l'ASAM et peuvent varier selon la difficulté de la course et le nombre de participants. L'échéance fixée du paiement est à respecter dans tous les cas. Pour les offres de plusieurs jours, un acompte peut être exigé. Les modalités seront définies au cas par cas.

Annulation

Si le guide est tenu d'annuler la course pour des raisons privées (maladie, accident, événements familiaux), aucune des parties ne sera tenue de verser de rémunération ou d'indemnisation à l'autre. Cependant, dans la mesure du possible, un remplaçant sera désigné. Si le guide est tenu d'annuler la course pour des raisons ayant trait à d'autres facteurs (mauvais temps, conditions défavorables en montagne, perturbations dans les transports, situation géopolitique ou sanitaire), le client devra verser le forfait convenu sans les frais annexes concernant des prestations non utilisées et majoré du remboursement d'éventuels frais d'annulation auprès de tiers (hébergeurs par exemple). Le guide proposera toutefois un programme de substitution dans la mesure du possible. Si le client annule le mandat, pour quelque raison que ce soit, il devra verser 0% du forfait convenu si l'information nous parvient un mois avant le départ, 50% si l'annulation nous parvient durant les deux semaines avant le départ, 100% du forfait convenu si l'annulation nous parvient dans les 5 jours avant le départ ; s'ajoutant les éventuels frais d'annulation auprès de tiers. Lorsque le prix est défini pour un groupe (fonction du nombre de personnes), s'il y a annulation, le client paiera au minimum la part nécessaire à ne pas augmenter le prix convenu pour les autres participants, s'ajoutant les éventuels frais d'annulation auprès de tiers. En outre, le client a en principe le droit de se faire remplacer par une autre personne, si celle-ci respecte les conditions liées au séjour et si les autres éventuels participants acceptent le changement. Pour ces raisons nous recommandons vivement à nos clients de souscrire à une assurance annulation.

Changement de programme ou interruption

En fonction des conditions du terrain, de l'environnement, des participants, des conditions géopolitiques ou sanitaires, la réduction de la durée de la course, l'adaptation du prix, l'adaptation du programme / parcours, le report de l'activité sont possibles. Les modalités seront établies au cas par cas. Le forfait journalier est dû si un jour de repos est aménagé par le guide en raison d'une mauvaise météo ou à la demande du client. Une course peut être interrompue pour des raisons de sécurité (intempéries, conditions défavorables, fatigue du client, non respect des règles, assistance à personne en danger même en dehors du groupe, etc.) ou lorsque le client le demande. Dans tous les cas, le forfait pour la prestation est dû.

Protection des données

Les données personnelles des participants ne seront pas transmises volontairement à des tiers, sauf pour faciliter l'organisation de l'activité prévue (inscription, rendez-vous, co-voiturage, échange de photos, etc). Les accompagnateurs *Alpanima* prennent parfois des photos durant leurs activités et se réservent le droit de les utiliser comme bon leur semble (archives, promotion, réseaux sociaux, etc). Toutefois, si un participant est reconnaissable sur une photo, la photo ne sera pas utilisée sans son accord.

Chaque accompagnateur est tenu au secret professionnel et à toute discrétion requise par un participant.
